Quatre-vingt-troisième année. — N° 213. Le Numéro : 12 francs. Lundi 10 Septembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 5 septembre 1951 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 9474).

Arrêtés portant réintégration, mutations, fin de stage, mise en congé, admissions à la retraite, acceptation de démission et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 9474).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 27 août 1951 portant remise de débet (p. 9474).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 9475).
Direction générale des impôts (p. 9475).
Enregistrement (p. 9475).
Services extérieurs du Trésor (p. 9475).
Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 9475).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements :

Bibliothèques (p. 9475).
Enseignement supérieur (p. 9475).
Enseignement du second degré (p. 9475).
Enseignement du premier degré (p. 9476).
Musées de France (p. 9476).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1075 du 8 septembre 1951 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti (p. 9476).

Arrêtés du 6 septembre 1951 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 9477).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 3 septembre 1951 portant report de crédits (fonds de concours (p. 9477).

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachement, mutation, réintégration et mises en disponibilité (administration centrale et services extérieurs) (p. 9477).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membre de commission (p. 9478).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 9479).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 9479).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Roanne (Loire) (rectificatif) (p. 9479).

Annonces (p. 9480).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 123 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 9 septembre 1951. — Questions écrites (p. 7191).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 5 septembre 1951, il a été ouvert au ministre de l'intérieur sur le budget de l'exercice 1951, un crédit de fonds de concours de 60 millions de francs au titre du chapitre 911: « Travaux d'extension du réseau de télécommunications nord-africain ».

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 24 avril 1951, M. Berger (Gaston), commandant de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 82, est mis en congé de longue durée pour une période de six mois.

Par arrêtés en date du 29 juin 1951, l'honorariat est conféré à:

M. Barthe (Ferdinand), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, en retraite.

M. Monnereau (Joseph), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, en retraite.

M. Bourrel (Louis), commandant de C. R. S. de 2e classe, en retraite.

OFFICIERS

Par arrêté en date du 10 avril 1951, la démission de M. Morney (Moïse), officier principal de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 11, est acceptée.

Par arrêté en date du 15 mai 1951, M. Hahn (André), officier de paix de 2e classe au corps urbain de Strasbourg, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 22 mai 1951, M. Gouya (Marcel), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 173.

Par arrêté en date du 25 mai 1951, l'arrêté en date du 7 avril 1951 portant mutation à la compagnie républicaine de sécurité n° 172 de M. Collin (René), officier principal de C. R. S. de 1re classe, est rapporté. M. Collin (René) est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 42.

Par arrêté en date du 30 mai 1951, M. Savona (Laurent), officier de paix principal de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, au corps urbain de Nice.

Par arrêtés en date du 15 juin 1951, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

M. Ravera (Guillaume), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Nice.

M. Denis (Gaston), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Tourcoing.

Il est mis fin, sur sa demande, au stage de M. Bouillet (Charles), officier stagiaire.

Par arrêtés en date du 25 juin 1951, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Lebon (Roland), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 51.

M. Boset (Robert), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 11.

M. Gouillart (Joseph), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 12.

M. Demaison (Roger), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 15.

M. Baudin (René), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 16.

M. Bastier (Paul), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 21.

M. Van de Mert (Robert), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 21.

M. Ancien (Lucien), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 23.

M. Delzor (Louis), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 23.

M. Hebert (Pierre), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 32.

M. Journiac (Robert), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 102.

M. Lelay (Marcel), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 112.

M. Lasserre (Jean), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 121.

M. Nobili (Antoine), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 182.

M. Grand (Aimé), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 163.

M. Franc (Roger), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 173.

M. Spack (René), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 101.

M. Menard (Roger), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 52.

M. Lieutaud (Albert), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 81.

M. Fichot (Maurice), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 83.

M. Joffroy (Joseph), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 131.

M. Martin (Marius), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 131.

M. Roquetrol (Lucien), officier stagiaire, à la compagnie républicaine de sécurité n° 162.

Par arrêtés en date du 30 juin 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Baux (Robert), officier principal de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. n° 2 à Lille.

M. Lejean (André), officier de C. R. S. de 1re classe, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Seyty (Georges), officier de C. R. S. de 1re classe, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Douvry (Jean), officier de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. n° 1 à Versailles.

M. Glais (Roger), officier de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. n° 3 à Rennes.

M. Lecocq (Gaston), officier de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. n° 6 à Metz.

M. Begue (Paul), officier de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. n° 8 à Lyon.

Sont mutés pour convenances personnelles:

M. Givernaud (Albert), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 3.

M. Cosson (Henri), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 5

Par arrêté en date du 23 juillet 1951, M. Fouchard (Robert), officier principal de C. R. S. de 1re classe, détaché auprès de M. le ministre de la France d'outre-mer, est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté à la compagnie républicaine de sécurité n° 51.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remise de débet.

Par arrêté en date du 27 août 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, sous réserve du reversement d'une somme totale de 300.000 francs, à M. Delor (Emile), en capital et intérêts de celle de 937.316 francs qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er octobre 1944 au 26 juillet 1949, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-100.944 et son traitement d'employé au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 septembre 1951, Mme Brouneur (Odette), adjoint administratif de 2e classe 1er échelon à l'administration centrale des finances est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère des affaires étrangères (trésorerie générale du Maroc).

Le présent arrêté à son effet à compter du 1er décembre 1950.

Par arrêté du 7 septembre 1951:

M. Le Goaster (Arsène), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances, est, pour la période du 1er juillet 1945 au 27 mai 1946, placé en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale des Ardennes).

M. Jacquet (Georges), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances, est, à compter du 1er juillet 1945, placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale de la Moselle).

M. Planque (Edmond), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances, est, pour la période du 1er juillet 1945 au 2 mai 1946, placé en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale du Pas-de-Calais).

M. Texier (Louis), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances, est, pour la période du 1er juillet 1945 au 4 février 1946, placé en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale du Pas-de-Calais).

M. Marquet (François), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances est, pour la période du 1er juillet 1945 au 5 mai 1946, placé en service détaché, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale de la Somme).

M. Jacquet (Georges), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. (délégation départementale de la Moselle) est maintenu dans cet position pour la période du 1er juillet au 30 novembre 1950.

Direction générale des impôts.

Par arrêté du 7 septembre 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale de la Manche) de Mme Deplace, née Girault (Ida-Marthe-Juliette), agent de constatation du 3e échelon de l'enregistrement, sans affectation spéciale au département de la Manche.

Enregistrement.

Par arrêté du 7 septembre 1951, est autorisé, pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1951, le maintien en service détaché auprès du ministère du travail et de la sécurité sociale, de M. Beaussac (Henri-Joseph-Gaspard), inspecteur central de 2e catégorie de l'enregistrement et des domaines.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 7 septembre 1951, est autorisé, pour les périodes ci-après indiquées, à titre de régularisation, le maintien en service détaché auprès du ministre de la santé publique et de la population, des agents du service du Trésor dont les noms suivent:

Du 1er décembre 1946 au 1er janvier 1950.

M. Boutin (Alphonse), commis principal de classe exceptionnelle à la perception de Savenay (Loire-Inférieure), pour exercer les fonctions de directeur de l'hôpital-hospice de Savenay.

Du 16 août 1947 au 1er janvier 1950.

M. Allart (Pierre), commis principal de classe exceptionnelle à la trésorerie générale de Loir-et-Cher, pour exercer les fonctions d'économe des hospices de Blois.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 7 septembre 1951, est autorisée la mise en service détaché, pndant la durée de son séjour en qualité d'élève à l'école nationale d'administration, de M. Le Louarn (Guy-René-Francis-Marie), rédacteur de 1re classe des manufactures de l'Etat (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Bibliothèques.

Par arrêté du 6 septembre 1951, Mlle Reville (Odette), bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale classée de Reims, est placée en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour une durée de quatre mois, à compter du 1er mai 1951, en qualité de boursière *Smith Mundt*, en vue d'effectuer un voyage d'étude sur l'organisation des bibliothèques aux Etats-Unis.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Genevois (Louis), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général des affaires allemandes et autrichiennes) en qualité d'administrateur à l'inspection générale du désarmement de la zone française d'occupation en Allemagne, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Thiry (Yves), assistant agrégé à la faculté des sciences de Strasbourg, est placé en position de détachement, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de maître de conférences à l'institut des hautes études de Tunis, à compter du 1er octobre 1950 et pour une période de trois ans.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Monestier (Albert), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 6 septembre 1951, sont rapportées les dispositions de l'arrêté interministériel du 27 février 1951 aux termes desquelles Mlle Serre (Josiane), professeur agrégée de sciences physiques au lycée de jeunes filles d'Orléans, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Mlle Serre a été nommée, au 1er octobre 1950, agrégée répétitrice à l'école normale supérieure de jeunes filles.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Denisse (Jean), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Masdupuy (Emile), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Vernant (Jacques), agrégé de philosophie, détaché auprès du ministre des affaires étrangères jusqu'au 30 septembre 1949, est réintégré dans les cadres métro et détaché auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 6 septembre 1951, Mme Blinoff, née Walleyn (Marthe), professeur agrégée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (à l'université du Minnesota Minneapolis).

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Touyet (Gérard), professeur de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Coblence.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Roseau (Maurice), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 6 septembre 1951, sont rapportées les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 4 juin 1947 susvisé portant réintégration et mise en congé de Mme Abadie.

Mme Abadie, née Marcelly (Marie-Andrée), professeur licenciée d'allemand, est maintenue en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 6 septembre 1951, Mme Revuz, née Chazottes (Germaine), professeur agrégée de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à Istambul (Turquie).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Salmochi (François), rédacteur principal (2e classe), à l'inspection académique de Tours, est détaché auprès du ministre de l'intérieur pour exercer les fonctions de directeur du centre d'internement administratif de Tours, pendant la période comprise entre le 1er mars 1945 et le 31 juillet 1945.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Richard (Joseph), instituteur de 4e classe du département du Morbihan, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, Mme Richard, née Le Narvor (Anna), institutrice de 4e classe du département du Morbihan, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Poggi (Léon), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 3 octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 7 septembre 1951, Mme Sifferlin, née Seguin (Marie), institutrice de 3e classe du département de la Gironde, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 9 octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Verniere (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Haute-Loire, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 10 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Boyer (Paul), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 9 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, Mme Vernière, née Argaud (Ginette), institutrice de 6e classe du département de la Haute-Loire, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 10 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Martinazzi (Angelo), instituteur de 4e classe du département du Calvados, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 14 décembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. David (Jean), instituteur de 4e classe du département de Maine-et-Loire, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 18 octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Klein (André), instituteur de 5e classe du département du Bas-Rhin, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 9 janvier 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 7 septembre 1951, M. Montcourrier (Jacques), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 11 novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Togo.

Par arrêté du 7 septembre 1951, Mme Trompeau, née Berneron (Madeleine), institutrice de 4e classe du département du Loiret, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 18 août 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Musées de France.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. André Chamson, conservateur des musées nationaux, est détaché, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, auprès de la préfecture de la Seine pour y remplir les fonctions de conservateur du musée du Petit-Palais.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Schaeffer (Claude), conservateur des musées nationaux, est détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, auprès du centre national de la recherche scientifique pour y remplir les fonctions de directeur de recherche.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1075 du 8 septembre 1951 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950, et notamment l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail, tel qu'il résulte de ladite loi;

Vu le décret n° 50-1029 du 23 août 1950, modifié par le décret n° 51-364 du 24 mars 1951 et par le décret n° 51-744 du 13 juin 1951, portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti;

Vu les avis émis par la commission supérieure des conventions collectives;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 23 août 1950, modifié par le décret du 24 mars 1951 et par le décret du 13 juin 1951, portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, est modifié comme suit:

« En application de l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail, prévoyant la fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, les travailleurs de l'un ou de l'autre sexe, à l'exception de ceux qui sont liés à leur employeur par un contrat d'apprentissage, âgés de dix-huit ans révolus et d'aptitude physique normale, qui percevront un salaire horaire inférieur à 86,50 F, recevront de leur employeur un complément calculé de façon à porter le salaire à ce chiffre.

« Ce chiffre est porté à 100 F pour la première zone de la région parisienne. »

Art. 2. — Le chiffre de 86,50 F fixé par l'article 1er ci-dessus est applicable dans les zones dans lesquelles les salaires, aux termes des arrêtés maintenus temporairement en vigueur par l'article 2 de la loi susvisée du 11 février 1950, subissent, par rapport aux salaires de la première zone de la région parisienne, définie par l'annexe à l'arrêté du 21 juin 1945 modifié, un abattement égal ou supérieur à 18 p. 100.

Pour les autres zones, le chiffre de 100 F pour la première zone de la région parisienne subit des abattements égaux aux trois quarts de ceux qui résultent des arrêtés maintenus temporairement en vigueur par l'article 2 de la loi susvisée du 11 février 1950.

Art. 3. — Les employeurs qui auront versé des salaires inférieurs aux minima ci-dessus fixés seront passibles des peines prévues à l'article 31 *zb* du livre Ier du code du travail.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à partir du 10 septembre 1951.

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et de l'énergie, le ministre du commerce et des relations économiques extérieures, le ministre de l'agriculture, le ministre de la marine marchande et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,
R. PLEVEN.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'agriculture,
PAUL ANTIER.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGHES.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 6 septembre 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Mutuelle chirurgicale d'Estibeaux, n° 40-453, à Estibeaux, mairie d'Estibeaux.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 6 septembre 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Société mutualiste des propriétaires non assujettis à la sécurité sociale, n° 75-4612, à Paris, 163, rue Saint-Honoré.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste des syndicats chrétiens de la Haute-Loire, n° 43-88, au Puy, avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle chirurgicale de la Haute-Loire, n° 43-212, au Puy.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Saint-Joseph, n° 49-128, à Maulevrier, avec la société mutualiste dite La Générale, n° 49-38, à Cholet.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite des Décorés de la médaille militaire, n° 51-70, à Reims, avec la société mutualiste dite L'Anonyme, n° 51-1, à Reims.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Persévérance, n° 75-107, à Paris, avec la société mutualiste dite Société mutualiste des Arts-et-Métiers et Enfants-Rouges, n° 75-316, à Paris.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 septembre 1951, a été approuvée la fusion des unions de sociétés mutualistes dites Union nationale des sociétés artisanales de secours mutuels, n° 75-4202, à Paris, avec l'union de sociétés mutualistes dite Union nationale des sociétés mutualistes artisanales, n° 75-4588, à Paris.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 3 septembre 1951, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1951, un crédit de 309.077.000 F. Un crédit d'égal montant est définitivement annulé sur l'exercice 1950.

Cette annulation et cette ouverture sont applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

ANNULATION DE CRÉDIT

Exercice 1950

(1re section).

Chap. 3110. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	— 25.000.000 F.
Chap. 3160. — Travaux et cessions à titre remboursable	— 284.077.000
Total	— 309.077.000 F.

OUVERTURE DE CRÉDIT

Exercice 1951

(1re section).

Chap. 3100. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	+ 25.000.000 F.
Chap. 3130. — Travaux et cessions à titre remboursable	+ 284.077.000
Total	+ 309.077.000 F.

Administration centrale.

Par arrêtés du 4 septembre 1951, ont été mis en disponibilité les contrôleurs désignés ci-après:

Pour une durée d'un mois à compter du 24 août 1951, Mme Lacaze.

Pour une durée de deux ans à compter du 4 septembre 1951, Mme Guy.

Services extérieurs.

Par arrêté du 29 août 1951:

A été réintégré, à compter du 1er septembre 1951, et mis en disponibilité à la même date pour recherches et études présentant un intérêt général. M. Marlot, ingénieur, précédemment en disponibilité.

Par arrêté du 1er septembre 1951:

A été nommé inspecteur rédacteur, élève à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, M. Vie, administrateur de 3e classe.

Ont été nommés inspecteurs rédacteurs, élèves à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones, les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

MM.
Delchier, de Bourges.
Martzloff, de Paris-ligne du Sud-Ouest.
Bomo, de Mézières.
Fercet, de Strasbourg-services postaux.
Lalal, de l'administration centrale.
Diet, de Paris-service des recherches et du contrôle technique.
Pons, de Paris-lignes souterraines à grande distance.
Duvrard, de l'administration centrale.
Benissand, de Marseille.
Vadrot, de l'administration centrale.
Bouquet, de Paris-services d'enseignement.
Tisserier, de l'administration centrale.
Sengier, de Laon.
Cambillau, de Perpignan.

A été nommé inspecteur rédacteur, élève à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, M. Desvalcis, inspecteur adjoint à Limoges-gare.

Ont été nommés inspecteurs rédacteurs, élèves à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones, les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

MM.
Parigot, de Besançon.
Magnaud, de Marseille-services postaux.
Preux, de Paris-service des recherches et du contrôle technique.
Alix, de Saint-Etienne, résidence Roanne.
Ben Zenou, d'Alger-direction centrale.

Par arrêté du 4 septembre 1951, a été muté à Marseille-Inter, M. Lamberti, chef de section principal à Limoges-télégraphe et téléphone.

Par arrêté du 6 septembre 1951, M. Voge (J.-P.), ingénieur ordinaire des postes, télégraphes et téléphones au centre national d'études des télécommunications est, à compter du 7 juin 1951 et pour une durée de six mois, placé en position de détachement auprès du comité consultatif international des radiocommunications à Genève pour assurer les fonctions de rédacteur technique.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du lundi 10 septembre 1951.

A une heure. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

2. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 760) de M. Charles Barangé et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un compte spécial du Trésor. (Nos 876-958-1030-1054-1055. M. Simonnet, rapporteur).

3. — Discussion de la proposition de résolution (n° 695) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute procédure d'expulsion pour cause de non-payement à l'encontre des locataires qui, bénéficiaires de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers, ne l'ont pas encore perçue. (N° 799. — M. Minjoz, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi (adoptée par l'Assemblée nationale dans sa première législature) tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. Nos 24-631-912. — M. Triboulet, rapporteur.)

5. — Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Tchad (collège des citoyens de statut personnel) (M. Gaumont, rapporteur.)

6. — S'il y a lieu, discussion en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale).

7. — S'il y a lieu, discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à instituer un compte spécial du Trésor.

A neuf heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A quinze heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 4e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 10 septembre 1951.

N° 704. — Proposition de loi, formulée par M. Gaston Monnerville et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à la création de « vergers de raisins de table » et à la délimitation des aires de production (renvoyée à la commission des boissons).

N° 741. — Proposition de loi, formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à permettre aux femmes fonctionnaires le travail à mi-temps (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 742. — Proposition de loi, formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier l'article 1er du décret-loi du 1er juillet 1939 afin de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, ce prix se trouve modifié de plus d'un quart (renvoyée à la commission de la justice).

N° 744. — Proposition de loi de M. Penoy tendant à inclure les agents de travaux et conducteurs des ponts et chaussées dans les emplois de la catégorie B des services actifs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 795. — Proposition de loi de M. Maurice Béné tendant à compléter l'article 1241 du code général des impôts permettant d'exonérer de tous droits et taxes les primes restant dues par l'Etat aux particuliers (renvoyée à la commission des finances).

N° 842 (1). — Proposition de résolution de M. Mignot tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'urgence à la nationalisation du collège moderne et technique Jules-Ferry, à Versailles, cette ville ne pouvant plus assumer les importantes charges de fonctionnement de ce collège (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 904. — Proposition de loi de M. Darou relative à la carrière des fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat et des collectivités locales, invalides de guerre ou prisonniers de guerre évadés (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 922. — Proposition de loi de M. Soustelle tendant à abroger le décret du 9 juin 1934 concernant l'utilisation des médecins, chirurgiens, pharmaciens dans les services administratifs (renvoyée à la commission de la famille).

N° 941. — Proposition de loi de M. Degoutte tendant à obliger les sociétés d'assurances à participer à un fonds de garantie automobile (renvoyée à la commission des finances).

N° 943. — Proposition de résolution de M. Bouxom tendant à inviter le Gouvernement: 1° à prévoir les mesures augmentant les prestations familiales, y compris les indemnités compensatrices et la majoration exceptionnelle dans la même proportion que le salaire minimum garanti; 2° à déposer pour le 15 octobre 1951 le projet de loi visé au dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 2 mars 1951 concernant l'application de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 944. — Proposition de loi formulée par M. Jean Durand, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à l'établissement d'un plan de financement pour la construction immédiate de locaux scolaires, d'établissements hospitaliers et de bâtiments publics (renvoyée à la commission des finances).

N° 951 (1). — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à instituer en octobre ou novembre 1951, un examen pour l'obtention du certificat de cardiologie, ouvert aux étudiants en médecine ayant accompli leur cycle d'études et les stages exigés (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 952 (1). — Proposition de loi de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour rendre effectif le repos hebdomadaire dans la gendarmerie nationale et dans la garde républicaine (renvoyée à la commission de la défense nationale).

(1) Tirage restreint.

N° 1032. — Rapport de M. Lamarque-Cando, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage.

N° 1033. — Rapport de M. Lamarque-Cando fait au nom de la commission de l'agriculture sur les propositions de loi tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage, modifiée par les lois du 13 avril 1946 et du 31 décembre 1948.

N° 1038. — Rapport fait au cours de la précédente législature au nom de la commission du travail par M. Gazier sur les propositions de loi tendant à réglementer l'embauchage et le licenciement et à assurer la sécurité de l'emploi.

N° 1053. — Proposition de loi de M. Mora tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 46-667 du 12 avril 1946, instituant une procédure exceptionnelle de vote par correspondance en faveur de certaines catégories d'électeurs empêchés de voter dans les conditions normales (renvoyée à la commission du suffrage universel).

Nomination de membre de commission.

Dans sa 1re séance du 9 septembre 1951 l'Assemblée nationale a nommé M. Laurens (Robert) (Aveyron) membre de la commission de l'agriculture en remplacement de M. Sourbet.

Commission des finances.

3e séance du samedi 8 septembre 1951.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Cristofol, David (Marcel), Estradère, Frédéric-Dupont, Gosnat, Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Mazier, Pineau, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Cayeux (Jean) (de M. Abelin); Kriegel-Valrimont (de M. Meunier); Souquès (de M. Abel Gardey); Pierrard (de M. Jacques Duclos); Schmitt (René) (de M. Lacoste); Antoine Guitton (Vendée) (de M. Raffarin).

Séance du dimanche 9 septembre 1951.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Cristofol, David (Marcel), Diethelm, Duclos (Jacques), Faggianelli, Gabelle, Gosnat, Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Mazier, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Barrachin (de M. Boisdé); Baudry d'Asson (de M. Jean-Moreau); Mutter (de M. Ramarony); Guitton (Antoine) (de M. Raffarin); Taillade (de M. Abelin); Cogniot (de M. Estradère).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Garet, Kriegel-Valrimont, Cermolacce, de Tinguy.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 11 septembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de l'Assemblée de l'Union française.
(Application de l'article 10 de la loi du 27 octobre 1946 et de la résolution du 2 mars 1950).

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. de La Gontrie signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'administration des domaines a annoncé que, le 27 décembre 1950, aurait lieu aux magasins généraux de Lyon la vente de vingt tonnes de vareuses et de capotes militaires; précise que ce lot était composé de vêtements militaires neufs ou presque neufs; que, quinze jours environ avant la date de cette adjudication, ordre avait été donné de procéder à la lacération de ces vingt tonnes de vêtements; et que, pendant plusieurs jours, un personnel embauché spécialement à cet effet a procédé à cette mutilation à coups de couteaux; indique enfin que, moyennant quoi, cette importante quantité de vêtements a été adjugée, comme de simples chiffons, à raison de 180 F seulement le kilog; et demande: 1° comment l'État a pu mettre en vente du matériel d'habillement militaire à une époque où chacun regrette de ne pouvoir mettre à la disposition de l'armée française les vêtements qui lui sont indispensables; 2° comment il est possible de tolérer que des marchandises en bon état puissent être volontairement détériorées avec toutes les conséquences que cette détérioration comporte; 3° les sanctions nécessaires qui n'ont pas dû manquer d'être prises à la suite de ces faits (n° 238).

II. — M. Grassard expose à M. le ministre du commerce et des relations économiques extérieures qu'incessamment doivent commencer les négociations pour l'établissement d'un accord commercial et de payement franco-brésilien, qui comportera sans doute l'importation d'un tonnage de cafés brésiliens de diverses qualités; et demande quelles mesures seront prises pour que les arrivages dans les ports français ne coïncident pas avec les périodes d'importation de la production de café de l'Union française, production à laquelle il est nécessaire d'assurer, dans la métropole et en Afrique du Nord, à la fois un débouché préférentiel et une protection contre la concurrence étrangère (n° 240).

III. — M. Mamadou Dia signale à M. le ministre de la France d'outre-mer que l'attribution de l'aval du territoire aux coopératives de production auprès de la B. A. O. ne semble pas s'effectuer au Sénégal en vertu de règles rigoureusement établies; qu'il en résulte des déviations dangereuses de l'idée coopérative et un gaspillage des deniers publics; et demande quelles mesures compte prendre le gouverneur: 1° pour opérer, d'ores et déjà, le redressement qui s'impose; 2° pour assurer l'avenir de la coopération en Afrique noire, inconcevable sans une politique de formation de cadres et d'éducation coopérative (n° 242).

IV. — M. Mamadou Dia expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que les mesures contradictoires prises successivement au cours de la campagne 1950-1951 en ce qui concerne la commercialisation des arachides ont eu des conséquences fâcheuses sur l'économie de certains territoires producteurs, qu'en particulier les coopératives de production ont souffert gravement de cet état de choses; et demande si l'on n'envisage pas d'arrêter en matière de commercialisation d'arachides une politique rationnelle conforme à l'intérêt du producteur d'outre-mer et du consommateur métropolitain (n° 243).

V. — M. Loison demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° si l'augmentation massive des tarifs des transports de la région parisienne (S. N. C. F., R. A. T. P. métropolitain) n'est qu'une mesure transitoire prise en attendant les réformes de structure et d'exploitation nécessaires pour résorber le déficit; 2° au cas où ces hausses qui pèsent lourdement sur le budget des travailleurs seraient définitives, quelles sont les mesures envisagées pour atténuer l'effet de ces charges nouvelles (n° 244).

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant, en ce qui concerne les victimes de la guerre, la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts. (Nos 326 et 662, année 1951. — M. Bertaud, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 84 de la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété. (Nos 323 et 657, année 1951. — M. Malécot, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale. (Nos 655 et 664, année 1951. — M. Lassagne, rapporteur; et n° 667, année 1951, avis de la commission des finances. — M. Courrière, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Rupied, jusques et y compris M. Tamzali Abdennour.

Tribunes. — Depuis M. Teisseire, jusques et y compris M. Benchiba Abdelkader.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la 33e tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la 33e tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 12 septembre 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Roanne (Loire).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1951: page 8933, 3e alinéa, lire: « Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans un délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population de la Loire, hôtel de la préfecture, à Saint-Etienne ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

PARIS - CHARBONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.380.000 F
SIÈGE SOCIAL : 160, RUE LA FAYETTE, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 245032 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 octobre 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de l'année 1947 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

COMPTOIR LINIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 21, PLACE MALESHERBES, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 281888 B.

Obligations de 5.000 F nominal 4 1/4 0/0 1943.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme Comptoir Linier a procédé au rachat en Bourse de 390 obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F nominal, émises en 1943, dont l'amortissement était prévu pour le 1er novembre 1951.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les cinq amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » des 17 et 18 janvier 1944.*)

SOCIETE CENTRALE DES USINES A PAPIERS CENPA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 860 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 6, AVENUE DE L'OPÉRA, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 287192 B.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er octobre 1951.

Numéros des 205 obligations sorties le 28 août 1951 au premier tirage (amortissement 1951) et remboursables coupon n° 2 attaché (échéance 1er octobre 1952).

3.197 à 3.401 inclus.

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

240 obligations ont été amorties par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 novembre 1950.*)

ETERNIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 804 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 33, RUE D'ARTOIS
R. C. : Seine 286343 B.

Obligations 4 0/0 1944.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité de l'amortissement prévu pour l'année 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Il ne reste pas d'obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

CHAUX ET CIMENTS VALETTE-VIALLARD

Valette-Viallard frères et Cie.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 97.600.000 F.
SIÈGE SOCIAL : CRUAS (ARDÈCHE).
R. C. : Aubenas 1219.

Obligations 6 3/4 0/0 1949.

La société a procédé, en plus de l'amortissement prévu pour 1951 et annoncé au *Journal officiel* du 9 août 1951, à un amortissement supplémentaire de 18 obligations par voie de rachat en Bourse.

Ces titres seront imputés sur le dernier tirage prévu au tableau d'amortissement

LA GRANDE BRASSERIE DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 85 MILLIONS DE FRANCS.
SIÈGE SOCIAL : 39, BOULEVARD DE LA MOSELLE, LILLE.
R. C. : Lille 20070.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 4,25 0/0 1945, cette société a procédé au rachat en Bourse de 78 obligations au nominal de 2.000 F chacune sur un emprunt de 5 millions de francs, dont l'amortissement était prévu pour 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Les précédents amortissements ont été également réalisés par rachats en Bourse.

SOCIETE GENERALE DE BRASSERIE ET MALTERIE

(G. E. B. R. A. M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.375.000 F
SIÈGE SOCIAL :
SAINT-AMAND-LES-EAUX (NORD), 30, RUE DU 2-SEPTEMBRE-1944

Deuxième amortissement.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat des 50 obligations de 5.000 F nominal 6,75 0/0 1949, dont le remboursement était prévu le 15 octobre 1951.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.
L'amortissement de 1950 a été couvert de la même façon.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.